

## COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf le vingt-huit du mois de février, Nous, Paul TRESMONTAN, avons adressé à chaque conseiller municipal la convocation suivante : « En votre qualité de conseiller municipal, vous êtes prié d'assister à la réunion qui aura lieu le lundi quatre mars deux mil dix-neuf à vingt heures trente. »

L'an deux mil dix-neuf, le quatre du mois de mars, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de Monsieur Paul TRESMONTAN, Maire.

Présents : MM. Jacques GUEGNARD, Magali POUPLARD, Pascal AULAS, Didier PETIT, Daniel ONILLON, Hélène GODINEAU, Mickaël ROBIN, Agnès GESLIN, Laure BERTRAND

Excusés : Cécile DESLANDES, Edwige VERGER

Secrétaire : Magali POUPLARD

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du compte-rendu du 04 février 2019,
2. DIA : parcelles AE N° 914, allée des Barrières,
3. Emplacement réservé rue du fief Signoré,
4. Emplacement réservé rue du moulin Beleau,
5. Vote des subventions 2019,
6. Vote des tarifs 2019,
7. Courrier du club Bon Accueil,
8. Compte-rendu des commissions,
9. Questions diverses

Monsieur le Maire demande, sur la situation du Moulin Beleau, que le Conseil Municipal apporte son soutien à Monsieur Aulas, troisième adjoint en charge des dossiers d'urbanisme. En effet, dans le cadre du permis d'aménager déposé par Monsieur Oreillard, des panneaux diffamatoires ont été posés. Monsieur Oreillard a déposé plainte à la gendarmerie. Une plainte sera également déposée par la commune. Une motion est votée à l'unanimité afin de soutenir Monsieur Aulas.

Monsieur le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour concernant le déclassement de la route du Grand Bois.

### **1. APPROBATION COMPTE-RENDU DU 04 MARS 2019**

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal est adopté avec quatre abstentions d'Hélène GODINEAU, Mickaël ROBIN, Agnès GESLIN, Laure BERTRAND.

### **2. DIA PARCELLE AE N°914**

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien soumis au droit de préemption urbain, Section **AE N° 914** «1 Allée des Barrières», pour une superficie de **535 m<sup>2</sup>**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

### 3. EMPLACEMENT RESERVE RUE DU FIEF SIGNORE

Monsieur le Maire doit contacter la famille Martineau, comme prévu au conseil municipal de Février, avec un courrier explicatif concernant l'emplacement réservé n°2 et proposer un rendez-vous afin d'avancer dans le projet. La solution proposée est que la commune puisse acquérir une bande de 3 mètres sur ce terrain, permettant le passage des futurs réseaux et l'aménagement d'une liaison douce. La commune se porterait acquéreur pour 90 m<sup>2</sup> environ au prix de 28.45€/m<sup>2</sup> TTC et prendra en charge les frais de géomètre et de notaire.

La délibération aura lieu au prochain Conseil Municipal.

### 4. EMPLACEMENT RESERVE RUE DU MOULIN BELEAU

Monsieur le Maire propose l'acquisition de l'emplacement réservé n°5, Rue du Moulin Bebeau, suite aux divers débats des précédents Conseils Municipaux. La surface à acquérir est de 210m<sup>2</sup>. Le prix arrêté est de 28.45€/m<sup>2</sup>. Il faut également prévoir les frais de géomètre et de notaire.

Monsieur le Maire précise qu'un courrier a été transmis par Monsieur et Madame Réthoré concernant la parcelle B141 afin que celle-ci soit totalement achetée. Ce sujet devant être approfondi, il sera présenté lors d'un prochain Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, l'acquisition de l'emplacement réservé n°5 est adoptée à sept voix pour et trois abstentions.

### 5. VOTE DES SUBVENTIONS 2019

Monsieur le Maire précise que la subvention de base, de 115€ en 2018, passerait à 116€ pour 2019. Il propose l'attribution des subventions pour 2019 selon le tableau ci-dessous :

<b>SUBVENTIONS 2019</b>	
A.C.A.P.L. (asst commerçants, artisans, professions libérales)	116€
A.C.C.C.A (asst chasse)	116€
A.P.E.E.P. (association des parents d'élèves école publique)	0€
A.P.E.E.P. (projet éducatif)	501€
A.P.E.L. (association des parents d'élèves école privée)	0€
A.P.E.L. (projet éducatif)	743€
ACES (Asst Sauvegarde du Pont-Barré)	116€
ADMR BELANJOURS (services aux personnes)	656€
ALLIANCE DES BEAULIEUS DE France	500€
AMAP LA BELLOQUOISE	216€
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	116€
ATELIER DARE D'ART	116€
CERCLE ST JOSEPH	216€
CLUB BON ACCUEIL	116€
COOPERATIVE SCOLAIRE	116€
ECURIE PLANTAGENET	116€
FAMILLES RURALES (CLSH)	12 246€
GROUPEMENT PROTECTION DES CULTURES	1 100€
GUYNEMER CIGOGNES	3 512€
HANDISPORT ANGERS	25€
Football Club St Lambert	320€
JUDO St Lambert	260€
LAYON ART DE VINI	116€
BEAULIEU TOURISME ANIMATION	2 890€

BEAULIEU TOURISME ANIMATION EXCEPTIONNELLE	1 900€
PARALYSES DE France	30€
PREVENTION ROUTIERE	35€
SOCIETE LA LIBERTE	0€
TENNIS DE TABLE ROCHEFORT BEAULIEU	314€
U.N.C. A.F.N. A.C.P.G.	232€
VEUVES CIVILES	116€
VIET VO DAO	278€
YOGA BELLOQUOIS	116€
PISCINE ROCHEFORT	500€
	<b>27 750€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'attribution des subventions pour 2019.

## 6. VOTE DES TARIFS 2019

Monsieur le Maire propose la mise en place des tarifs pour 2019 selon le tableau ci-dessous :

<b>TARIFS 2019</b>	
LA POSTE (bureau de poste)	4 500€/an
LA POSTE (logement)	335€x12= 4 020€/an
GOEMAR/ATELIER RELAIS	1 705€/trimestre
ATELIER RELAIS	800€/mois
LOGEMENT DU 1 RUE ST VINCENT (charges comprises)	400€/mois
EMIL	0€
BEAULIEU TOURISME ANIMATION	(4 000€ pour 2 ans) 2 000 €/an
MAISON COMMUNE DE LOISIRS	5000€/an
TAXIS (2)	30€ x 2 = 60€
DROIT DE PLACE CAMION	64€
" PUBLICITE (gratuit en dessous de 1m <sup>2</sup> )	12€
DROIT DE PLACE PIZZA	0.60€xmxjour
LE FOURNIL BELLOQUOIS	0€
DROIT ETALAGE SUR TROTTOIR (fleurs/m <sup>2</sup> )	71€/an
DROIT PLACE MARCHÉ	0.60€xmxjour
DROIT DE PLACE RESTAURATION RAPIDE LA FORÊT-N.LHUSSIEZ	1670€/an
STAT. JOUR, VEHICULES (garage) forfait	0€
DROIT D'OCCUPATION DOMAINE PUBLIC FINAGAZ	170€/an
DROIT D'OCCUPATION DOMAINE PUBLIC ORANGE	1 161€/an
GARDERIE PERISCOLAIRE (quotient 0- 899) 01/09/2019	2.35€
GARDERIE PERISCOLAIRE (quotient 900- 1399) 01/09/2019	2.60€
GARDERIE PERISCOLAIRE (quotient supérieur à 1400) 01/09/2019	2.85€
GOÛTER GARDERIE au 01/09/2019	0.50€
REPAS RESTAURANT SCOLAIRE au 01/09/2019	3.50€ régulier – 4.10€ occasionnel
CONCESSION CIMETIERE (commune) 15 ans	58€
CONCESSION CIMETIERE (commune) 30 ans	121€
CONCESSION CIMETIERE (commune) 50 ans	272€
CONCES, CIMETIERE (hors commune) 15 ans	515€
CONCES, CIMETIERE (hors commune) 30 ans	791€
CONCES, COLOMBARIUM (commune) 15 ans	100€
CONCES, COLOMBARIUM (commune) 30 ans	200€

CONCES, COLOMBARIUM (hors commune) 15 ans	400€
CONCES, COLOMBARIUM (hors commune) 30 ans	800€
CONCESSION CAVURNE (commune) 15 ans	100€
CONCESSION CAVURNE (commune) 30 ans	200€
CONCESSION CAVURNE (hors commune) 15 ans	400€
CONCESSION CAVURNE (hors commune) 30 ans	800€
SALLE DE SPORTS (commune) 1H/semaine	6.50€/heure
1H/semaine/mois	21.00€
SALLE DE SPORTS (hors commune) 1H/semaine	13.00€
1H/semaine/mois	30.00 €
Location hall salle de sports	55 € + 60 € de caution
Location salle de sports manifestations hors sports	90€ + 500€ de caution, pose moquette en plus selon temps agents autorisation si <u>seulement il n'y a pas de sports</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la mise en place des tarifs pour 2019.

#### COURRIER CLUB LE BON ACCUEIL

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Madame Bertrand, présidente du Club du Bon Accueil qui demande le déplacement du tableau d'affichage de la salle Saint Louis. Actuellement situé à l'intérieur dans le hall, il serait plus facile d'accéder aux informations qu'il contient s'il était déplacé à l'extérieur.

Ce sujet sera traité lors de la prochaine commission qui soumettra une proposition lors d'un prochain conseil municipal.

#### DECLASSEMENT ROUTE DU GRAND BOIS

Monsieur le Maire expose que des travaux d'enrobé et d'amélioration de la voirie ont été effectués sur la « route du Grand Bois », appartenant à Alter Cités (domaine privé).

Suite à notre demande faite à Alter Cités, par l'intermédiaire de la Communauté de Communes, les panneaux « voie privée » seront retirés par TPPL (Travaux Publics de Pays de la Loire), la voie étant désormais ouverte à la circulation. Les travaux venant de se terminer, la rétrocession de cette voie à la Communauté de Communes Loire Layon Aubance, via un acte authentique passé chez un Notaire, aura lieu prochainement.

#### COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Monsieur Aulas fait part au Conseil Municipal de la réunion de travail concernant la **rue Saint Vincent**. L'éclairage sous le préau de l'arrêt de bus est mis en place. La rehausse des bouches d'égout et la coupure de circulation pour la fête des voisins en mai seront traités par les habitants directement avec la DGAT (Direction Générale de l'Administration du Territoire). D'autres propositions ont également été faites concernant la circulation des véhicules et le volet paysager de la route. Cela sera à revoir pour une éventuelle prise d'arrêtés de circulation et la fourniture de plants par la commune. Ces sujets pourront être évoqués lors des prochaines commissions.

Monsieur Onillon évoque divers dossiers :

- OPAH (opération programmée de l'amélioration de l'habitat) va lancer une campagne auprès de certaines maisons de Beaulieu-sur-Layon afin de procéder à des diagnostics,
- Une réunion d'information avec Bellevigne-en-Layon aura lieu le 15 mars 2019 sur le thème de « Bien vieillir », à l'attention des personnes de plus de 60 ans,
- Rue de la Fontaine et Rue Saint Vincent, des habitants demandent à fleurir leur rue. La commune pourrait fournir des plants,
- Le Syndicat Layon Aubance Louet proposera une animation gratuite sur le thème « jardiner au naturel » un soir en mai, à définir,
- Le 19 mars 2019 est programmée une rencontre avec le Centre Social et le Conseil Municipal pour évoquer l'avenir.

Monsieur Petit informe le Conseil Municipal sur divers points sur le citystade :

- L'échéance du 22 février 2019 a été respectée. Les tests des paniers de basket auront lieu à partir du 11 mars 2019,
- Dans le cadre du centre socio-culturel, une permanence animation sera assurée le vendredi après-midi par Lucie,
- Des poubelles et des bancs, un garage à vélos pourraient être installés aux abords du citystade mais aussi dans la commune,
- Il faudra vérifier l'accès PMR.

Madame Pouplard fait part de diverses informations :

- Le préau de l'école Louis Froger sera inauguré le 15 mars 2019 à 20h.
- Les portes ouvertes de l'école Louis Froger auront lieu le 26 avril 2019. Cela n'a pas été précisé dans le Beaulieu Infos Annuel (cette date n'avait pas été évoquée lors de la réunion des Présidents d'associations et des écoles en octobre 2018),
- Une animation auprès des élèves du CE2 au CM2 se déroulera à l'école Louis Froger, en lien avec le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Les élus peuvent y participer avec l'école.
- Le carnaval sera sur le thème du printemps. Pour rappel, il aura lieu le samedi 16 mars 2019 de 15h30 à 18h. Un spectacle sera donné par la compagnie « A travers Champs »
- Le 2 mai 2019 est organisée une soirée débat sur la violence, en lien avec les écoles de la commune. Elle se déroulera à 20h30, Salle Saint Louis.
- Interpellation sur la « vigilance orange » par des parents d'élèves de l'école Saint Louis. La commission se charge de réfléchir à une réponse adaptée afin de pouvoir rassurer les parents.

Monsieur Guégnard indique plusieurs informations :

- Une démonstration aux associations sera organisée avec les pompiers pour l'utilisation du défibrillateur de la salle des sports,
- Au niveau des bâtiments du Moulin du Pont-Barré, il a été constaté par une expertise le risque d'effondrement,
- Des travaux sont nécessaires au niveau de la station d'épuration. Ce sujet est du ressort du Syndicat de Bassin Layon-Aubance. Le réseau est mauvais et les apports viticoles conséquents. Il faut encore préciser le rôle des avaloirs sur la voie publique et concerter les viticulteurs.  
Une réunion sur le schéma directeur s'est tenue le 27 février dernier. Les questions posées lors de cette réunion doivent permettre de choisir rapidement un scénario pour la mise en œuvre des actions à court et moyen terme.  
La pose d'un bassin tampon peut constituer une solution temporaire mais il faut envisager la perspective de la construction d'une nouvelle station d'épuration.
- Au niveau de la CC LLA, une enquête s'amorce concernant la construction du Projet de Territoire.

5

## QUESTIONS DIVERSES

La soirée organisée avec la municipalité concernant le « Grand Débat National », le 20 février dernier, a rassemblé une trentaine de personnes.

Séance levée à 23h45